

COMMUNE DE DIGES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2023

Date de convocation 20/07/2023

L'An deux mille vingt-trois, le **vingt-sept juillet**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD,

Absents excusés : M. Thomas DE BIE.

Secrétaire de séance : Mme Christiane MAUPRONT.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet ;
- 2- Questions diverses.

✓ **Après lecture du procès-verbal de la séance du 08 juin 2023, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.**

1- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

D.2023/25 *visa Préfecture le 27.07.2023*

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de la réorganisation du service suite au départ à la retraite d'un agent, le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées par l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, **de créer** un emploi permanent d'Adjoint technique polyvalent à temps non complet annualisé, soit **27/35ème**, pour accompagner les enfants scolarisés au bus, à la cantine et à la garderie, et entretenir les locaux, à compter du **28 août 2023**.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade **d'Adjoint technique territorial**, ou le cas échéant, par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 et L 332-8 du Code général de la fonction publique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **La création** d'un emploi permanent à temps non complet, soit un temps de travail annualisé **27/35ème**, à compter du **28 août 2023** ;
- **D'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel concernant cette décision.

GRADE et EMPLOI	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIF
		Emploi permanent temps complet	Emploi permanent temps non complet	TOTAL EMPLOIS POURVUS
Filière administrative				
Adjoint administratif	C1		1	1 NC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2		1	1 NC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1		1 TC
Attaché	A			
TOTAL Filière administrative		1	2	3
Filière technique				
Adjoint technique	C1	1	1 27/35°	1 TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	2	3 1TC/2NC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C3		1	1 TNC
Agent de maîtrise	C	2	1	2 TC
TOTAL Filière technique		4	2	6
Filière médico-sociale				
ATSEM	C2		1	0
TOTAL Filière médico-sociale				0
Filière animation				
Adjoint d'animation	C1		1	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C2		1	1 NC
TOTAL Filière animation				1
TOTAL pourvus		5	5	10
TOTAL non pourvus		0	4	
Agent contractuel occupant emploi permanent				
Fonctions d'ATSEM	C2		1	1 NC
TOTAL GÉNÉRAL POSTES POURVUS				11

POSTES POURVUS
POSTES NON POURVUS

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 0 voix

2- QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'un médecin généraliste : le projet suit son cours.
- Tiers-lieu : La Californie de Toucy a organisé un séminaire de 3 jours sur les tiers-lieux. La Première Adjointe y a participé.
- Réunion à la Préfecture : Il faut terminer les travaux d'accessibilité rapidement et faire passer un bureau de contrôle pour les valider.
- Vestiaires du stade : l'architecte prépare les plans définitifs.
- Cimetière : le règlement du cimetière va être retravaillé par quelques conseillers volontaires avec l'aide juridique et de conseils du Groupe Elabor.
- Délégation du Maire : un conseiller demande que le Maire rende compte à chaque réunion des délégations qui ont été réalisées.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h30.